



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bovins

Question au Gouvernement n° 2102

Texte de la question

M. le president. La parole est a M. Claude Birraux.

M. Claude Birraux. Monsieur le ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation, bien que je ne veuille pas revenir sur un dossier grave que vous avez a gerer, je dois me faire l'echo des inquietudes des agriculteurs haut-savoyards concernant l'importation de bovins en provenance de Suisse ou la politique d'eradication de l'epizootie d'ESB est loin d'avoir la rigueur de celle appliquee en France. Faut-il en effet rappeler que chez nous, le troupeau entier est abattu lorsqu'un seul cas d'ESB est suspecte ?

Alors que les prefets des departements frontaliers avec la Suisse avaient mis en oeuvre un arrete interdisant toute importation de bovins en provenance de Suisse, celui-ci a ete remis en cause par un avis donne aux importateurs paru au Journal officiel du 1er novembre 1996. Ce recul fait peser de lourdes menaces tant sur la sante humaine que sur l'avenir de la filiere bovine construite au prix de longues annees d'efforts de la part des eleveurs, des veterinaires, sans oublier les produits laitiers derives de grande qualite a travers labels et appellations d'origine controlee.

Monsieur le ministre, quand allez-vous decreter un embargo officiel francais sur toute importation de bovins en provenance de Suisse, lequel s'ajouterait a ceux decides par l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie et, depuis la semaine derniere, la Hollande ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

M. le president. La parole est a M. le ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation.

M. Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation. Monsieur le depute, s'agissant des importations de bovins en provenance de Suisse, la France temoigne d'une rigueur extreme. Tel est d'ailleurs l'objet de l'arrete du 1er novembre que vous avez evoque et qui contient une certification sanitaire tres rigoureuse. Nous avons donc, dans ce domaine, des garanties solides. Vous me suggerez d'aller encore plus loin.

J'ai decide d'envoyer un emissaire en Suisse (Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste) pour faire le point sur ce sujet et evoquer les dangers que vous avez soulignes.

J'ai egalement decide de recevoir, des vendredi, les responsables professionnels de votre departement. Je vous invite a participer a cette reunion avec les autres parlementaires de Haute-Savoie et de Savoie. Vous me permettrez donc, - vous le comprendrez aisement - de reserver la reponse a la question tres precise que vous avez posee a cette reunion. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Claude Birraux.

M. Claude Birraux. Monsieur le ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation, bien que je ne veuille pas revenir sur un dossier grave que vous avez a gerer, je dois me faire l'echo des inquietudes des agriculteurs haut-savoyards concernant l'importation de bovins en provenance de Suisse ou la politique d'eradication de l'epizootie d'ESB est loin d'avoir la rigueur de celle appliquee en France. Faut-il en effet rappeler que chez nous,

le troupeau entier est abattu lorsqu'un seul cas d'ESB est suspecte ?

Alors que les préfets des départements frontaliers avec la Suisse avaient mis en oeuvre un arrêté interdisant toute importation de bovins en provenance de Suisse, celui-ci a été remis en cause par un avis donné aux importateurs paru au Journal officiel du 1er novembre 1996. Ce recul fait peser de lourdes menaces tant sur la santé humaine que sur l'avenir de la filière bovine construite au prix de longues années d'efforts de la part des éleveurs, des vétérinaires, sans oublier les produits laitiers dérivés de grande qualité à travers labels et appellations d'origine contrôlée.

Monsieur le ministre, quand allez-vous décréter un embargo officiel français sur toute importation de bovins en provenance de Suisse, lequel s'ajouterait à ceux décidés par l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie et, depuis la semaine dernière, la Hollande ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

M. Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Monsieur le député, s'agissant des importations de bovins en provenance de Suisse, la France témoigne d'une rigueur extrême. Tel est d'ailleurs l'objet de l'arrêté du 1er novembre que vous avez évoqué et qui contient une certification sanitaire très rigoureuse. Nous avons donc, dans ce domaine, des garanties solides. Vous me suggerez d'aller encore plus loin.

J'ai décidé d'envoyer un emissaire en Suisse (Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste) pour faire le point sur ce sujet et évoquer les dangers que vous avez soulignés.

J'ai également décidé de recevoir, des vendredi, les responsables professionnels de votre département. Je vous invite à participer à cette réunion avec les autres parlementaires de Haute-Savoie et de Savoie. Vous me permettrez donc, - vous le comprendrez aisément - de réserver la réponse à la question très précise que vous avez posée à cette réunion. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Données clés

Auteur : [M. Birraux Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2102

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 1996, page 8515

Réponse publiée le : 19 décembre 1996, page 8515

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 19 décembre 1996